

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Extension d'une installation de transit, regroupement, tri et traitement de déchets non dangereux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DBS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

David HERNANDEZ  
Président

RCS / SIRET

3 9 9 3 7 5 9 4 8 0 0 0 2 5

Forme juridique

SASU

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a) - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Extension d'une ICPE existante entraînant l'examen au cas par cas (article R122-II du Code de l'Environnement). Les modifications envisagées, prises seules, entraînent l'augmentation de la capacité maximale de transit et regroupement de déchets non dangereux, au-delà du seuil d'enregistrement associé aux rubriques correspondantes (2714 et 2716). Cette augmentation, prise seule, n'engendre pas de dépassement des seuils nécessitant l'évaluation environnementale systématique du projet (IED et SEVESO).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société DBS exploite depuis 2010 une installation de transit, tri, regroupement de déchets non dangereux, sur le territoire de la commune de Colombier-Saugnieu (69). DBS est implantée partiellement sur une parcelle anciennement à vocation d'enfouissement de déchet (Parcelle ZS260p – Ex-ZS210p). La partie non exploitée de cette parcelle a été mise en vente et acquise par DBS courant 2018. DBS souhaite bénéficier de cette extension pour améliorer les conditions d'exploitation de ses installations, en disposant d'une superficie complémentaire.

La société envisage par ailleurs dorénavant une réorganisation des installations de transit et regroupement de déchets, ce qui, conformément à l'article R122-II du Code de l'Environnement, constitue une modification d'une ICPE existante.

Le projet de modifications du site DBS est détaillé au travers du "Porter à connaissance" joint en annexe 7 du présent document et rédigé pour compléter l'examen du critère 1) de l'article R181-46-I du Code de l'Environnement.

Il n'y a pas de travaux de démolition ou de construction associé au projet d'extension et de modification.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs et motivations du projet sont les suivants :

- La mise en place de conditions optimisées de desserte, de stationnement et de circulation des véhicules accédant au site,
- La mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de tri modernisée, permettant d'atteindre des niveaux de valorisation des déchets cohérents avec les nouveaux objectifs fixés réglementairement (loi AGEC notamment),
- Une organisation du site limitant les risques de « congestion » des installations en lien avec l'augmentation constante des flux de déchets à trier (ou triés à la source), toujours en raison du renforcement du dispositif réglementaire applicable aux détenteurs/producteurs de déchets.

Des éléments complémentaires sont détaillés au travers du "Porter à connaissance" joint en annexe 7.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'aménagement de la nouvelle parcelle ont d'ores et déjà été engagés pour permettre l'extension des activités. Cette phase "1" des travaux comprend l'imperméabilisation de la surface et l'augmentation du volume du bassin de rétention/régulation.

Dans une deuxième phase, les travaux concerneront la partie actuellement autorisée de la parcelle ZS260, avec la création de surfaces imperméabilisées supplémentaires, dédiées au stationnement de véhicules et à l'entreposage de bennes vides.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le "Porter à connaissance" joint en annexe 7 décrit la configuration des installations en phase "exploitation".

Le plan du site, dans sa configuration projetée, est fourni en annexe 4. Il précise les implantations envisagées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation des installations de DBS a déjà été soumise à autorisation administrative au titre de la réglementation sur les ICPE. La procédure a abouti à la prise de l'arrêté d'autorisation du 10 novembre 2009, modifié le 9 mai 2017. La société DBS n'est pas concernée par la Directive "IED" du 24 novembre 2010 (Art. R515-58 et suivants du CE).

Le projet de modification s'inscrit dans le cadre des articles R122-2-II et R181-46 du Code de l'Environnement. Après retour du présent examen au cas par cas (critère 1 de l'article R181-46-I), la procédure d'autorisation qui sera appliquée, correspondra soit à l'article R181-45 du Code de l'Environnement, soit aux articles R81-1 et suivants du Code de l'Environnement (selon examen critères 2°) et 3°) de l'article R181-46-I - Cf. Annexe 7). NB : Les modifications envisagées n'engendrent pas de dépassement des seuils mentionnés à l'article R181-46-I 2°) du Code de l'environnement et notamment des seuils IED et SEVESO.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf. "Porter à connaissance" en annexe 7	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

291 impasse du Belvédère  
69124 COLOMBIER SAUGNIEU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 10' 04 " 97 Lat. 4 5° 7 0' 8 9" 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société DBS est autorisée à exploiter une installation de transit, tri et regroupement de déchets par arrêté préfectoral du 10 novembre 2009, complété et modifié par :

- L'arrêté préfectoral complémentaire du 9 mai 2017, pris suite aux demandes de modification des installations, sollicitées par DBS

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DBS est localisée dans un territoire couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les grandes infrastructures routières (A432) et par le plan d'exposition aux bruits de l'aéroport Saint-Exupéry, approuvé le 22 septembre 2005
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle ZS 260 était anciennement utilisée à des fins d'enfouissement de déchets. Le site n'est cependant pas répertorié au titre de l'information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ancien BASOL), ni dans les secteurs d'information sur les sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche L'Isle Crémieu (FR820172) se situe à plus de 6 km et ne présente pas de lien fonctionnel avec la zone de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est très largement artificiel. La biodiversité en place est limitée et la fonctionnalité écologique restreinte. Aucune atteinte significative du projet n'est attendue sur la faune, la flore, les habitats naturels ou les continuités écologiques. Cf. Annexe 8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces naturelles recensées sur le site d'étude, ainsi que les habitats en place, sont communs et marqués par les activités humaines. Ils ne présentent pas de similitude avec les espèces et habitats ayant motivés la désignation des sites Natura 2000 du secteur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces envisagés pour la réalisation du site sont de caractère artificiel (plateforme de stockage minérale et merlons de séparation).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension géographique du site et l'augmentation des flux annuels de déchets collectés entraîneront une augmentation du trafic routier nécessaire à la desserte du site. Pour les modifications envisagées, cette augmentation peut être estimée à 50 véhicules par jour, ce qui reste peu significatif au regard du trafic existant sur les principaux axes voisins.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les niveaux sonores résiduels constatés sur le site sont largement influencés par la présence de l'A432 et de l'aéroport Saint-Exupéry. En situation projetée, les sources d'émissions sonores ne seront pas susceptibles de perturber les niveaux sonores des zones résidentielles les plus proches (éloignées d'environ 300 m des limites du site). Cf. Annexe 7

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seuls des rejets diffus de poussières sont liés aux activités exercées par DBS. L'extension et les modifications envisagés engendreront des niveaux d'émission en augmentation, mais restant peu significatifs au regard des émissions annuelles locales (Cf. Annexe 7)</p> <p>Le projet vise par ailleurs à réduire la remise en suspension de poussières, en raison de la circulation des véhicules (imperméabilisation des surfaces d'entreposage de déchets).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site DBS est d'ores et déjà équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sur les parties imperméabilisées.</p> <p>L'augmentation de la surface imperméabilisée a été prise en compte dans le projet qui ne modifiera pas les conditions actuelles de rejet des eaux de ruissellement au milieu naturel.</p> <p>Cf. Annexe 7</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de modification engendrera la production des déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux et boues issues de l'entretien des ouvrages de traitement des eaux,</li> <li>- des déchets non dangereux liés à la préparation de contenants (palettes, films plastiques,...)</li> <li>- des déchets dangereux issus du tri des déchets reçus en mélange (D3E, DMS,...)</li> </ul>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet se cumulent avec celles de l'autoroute A432 et de l'aéroport Saint-Exupéry, localisés dans l'environnement immédiat du site.

Cela concerne notamment les nuisances sonores et les émissions à l'atmosphère (poussières, NOX, SO2) dues aux circulations routières et aéroportuaires.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. "porter à connaissance" en annexe 7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Chapitre IX de l'annexe 7 "Porter à connaissance"

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : "Porter à connaissance des modifications envisagées"

Annexe 8 : Rapport BIOTOPE "Étude d'impact, volet milieux naturels intégrant une évaluation d'incidences Natura 2000"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Colombier-Saugnieu

le, 31/12/2021

Signature

David HERNANDEZ  
Président

